AR Prefecture
047-214700437-20261013-2026131010-DE
Reçu le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15
Date de la convocation : 5 Octobre 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, SANCHEZ Pascal et DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres
Étaient représentés : Mme BOSIO Anaïs donne pouvoir à Mme BIASON Rachel
Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mr CHAZALLON Didier
Mme LAVERGNE Pauline donne pouvoir à Mr BALDINI Wilfried
Étaient excusés :

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20261310-10
Création d'un emploi d'agent de maîtrise suite à promotion interne.

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.
Dans le cadre de la promotion interne, 1 agent technique principal de 1ère classe pouvait prétendre à cet avancement au grade d'agent de maîtrise.
Compte tenu de l'évolution des postes de travail et des missions assurées dans le service technique, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications,
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- décide
 - la création, à compter du 1er décembre 2026 d'UN poste d'agent de maîtrise à temps complet permanent relevant de la catégorie C
- modifie le tableau des emplois et des effectifs
- précise que les crédits suffisants sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures,
A Buzet-sur-Baïse, le 14 Octobre 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON

Le Maire,
Christophe SANS

Mise en ligne le : 15/10/2026 10:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Buzet-sur-Baïse
https://www.buzet-sur-baise.fr/documents_administratifs/82752